

Le PRÉSIDENT: Je m'excuse auprès de M. Hanna, pour ne l'avoir pas cité.

M. HANNA: Vous n'auriez guère pu me citer à ce propos. Toutefois, étant donné que nous sommes en train d'étudier la Loi sur les allocations aux anciens combattants, que nous l'avons examinée pendant toute la durée des séances du Comité (qu'elle relève ou non de notre mandat) j'estime que nous comprenons tous fort bien ce que nous visons. Ce que nous voulons, c'est venir en aide aux anciens combattants. Nous voudrions faire quelque chose à ce sujet. Je me souviens que notre comité a été saisi de plusieurs amendements tendant à ce que le gouvernement étudie avec bienveillance ce dont il s'agissait (certains de ces projets d'amendement avaient trait à des dépenses), et que, peut-être surtout parce que les amendements étaient adressés à l'unanimité par le comité au Gouvernement, celui-ci les a tous accueillis favorablement. En ce qui concerne l'assurance-chômage, il a même rendu les dispositions rétroactives de trois ans pour les requérants qui étaient anciens combattants de la première Grande guerre. Nous voulons tous aider les bénéficiaires des allocations aux anciens combattants; je renvoie donc maintenant le Comité au projet de rapport dont il a été saisi. Ce projet de rapport est très précis. Il a trait aux représentations faites par les divers organismes "réclamant instamment des modifications à la loi sur les allocations aux anciens combattants, afin de pouvoir augmenter le montant des allocations que prévoit celle-ci et aussi de relever la limite du revenu autorisé". C'est, je crois, ce que nous visons. Mais votre projet de rapport ne finit pas là. Il poursuit en disant que notre comité des affaires des anciens combattants recommande au gouvernement d'étudier avec bienveillance les exposés soumis. Il me semble que rien ne pourrait être plus précis. Or, ainsi que je viens de l'indiquer, ce que nous avons, l'intention de faire est évident. Mais il semble y avoir de fortes différences d'opinion quant à la façon de procéder. Je crois que l'on pourrait le mieux servir l'intérêt de nos anciens combattants en donnant à la requête adressée au gouvernement la meilleure forme possible. Je veux dire qu'il faudrait la formuler de façon qu'elle ait le plus de chances d'être acceptée par le Gouvernement.

Or, je le répète, nous avons déjà émis certains vœux à l'adresse du Gouvernement, qui les a tous approuvés. Je proposerai donc, monsieur le président, que le Comité adopte le projet de rapport, car j'estime qu'il expose fort bien la question et qu'il est rédigé dans une forme qui sera acceptée. Certains membres du Comité qui viennent de prendre la parole ont critiqué le rapport en question en disant qu'il ne demande rien. Je le citerai à nouveau: "Le Comité recommande au gouvernement d'étudier avec bienveillance les exposés soumis". Il est parfaitement évident qu'on se réfère à la Loi sur les allocations aux anciens combattants, ainsi qu'à la demande de l'Association des anciens membres de la Marine marchande du Canada tendant à obtenir quelques avantages en vertu de la charte des anciens combattants. Je voudrais voir agir le Comité comme nous l'avons déjà fait plusieurs fois au cours de la session. Je voudrais qu'il se rallie à l'unanimité autour du projet de rapport, car j'estime, en effet, qu'il a le plus de chances de faire prendre au gouvernement les mesures qui s'imposent au sujet de l'allocation aux anciens combattants; il me semble que c'est bien ce que nous voulons obtenir. Je regretterais de le voir mettre aux voix, pour être adopté avec une petite majorité. Appuyons-le tous. Je voudrais voir ce rapport adopté à l'unanimité parce que, je l'ai déjà dit, il offre la meilleure possibilité de voir régler avec un minimum de retard, la question des allocations aux anciens combattants.

Des VOIX: Très bien!

M. GREEN: L'argument avancé par M. Hanna comporte un point très faible, soit qu'aux termes du projet il ne sera possible de rien faire pendant un an en faveur des bénéficiaires des allocations aux anciens combattants. Cela signifie